

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

**Étaient présents :** M MORAND, M CHAUMETON, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN de BRY, M. RICARDEAU, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M BÉREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme MORAND Joëlle

**Absents :** Mme BROTHELANDE qui a donné pouvoir à Mme MORAND, M PATRY.

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

## DÉLIBÉRATION

### **3/ COMPÉTENCES « SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ » ET « INVESTISSEMENT - MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC » : CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.**

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le fait que ENERGIE Eure-et-Loir (ex SDE 28) a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir quant aux obligations induites par les transferts des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a expliqué à ENERGIE Eure-et-Loir que ces transferts impliquent la mise à disposition de plein droit des biens affectés à ces compétences et posent également la question de la substitution d'ENERGIE Eure-et-Loir dans tous les contrats en cours notamment les contrats de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, la DDFiP insiste tout particulièrement sur la nécessité de sécuriser l'action des Comptes publics des communes adhérentes aux dites compétences.

En conséquence, chacune des communes concernées, dans le cadre de ses relations avec ENERGIE Eure-et-Loir, se doit de confirmer qu'elle demeure en charge de conclure les

contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes, ENERGIE Eure-et-Loir étant pour sa part appelé à se prononcer dans le même sens sur ce sujet.

**Ainsi, après avoir délibéré**, les membres du Conseil municipal confirment que la commune, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » transférées à ENERGIE Eure-et-Loir, demeure en charge :

- de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

#### **4/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2016, présenté par le receveur municipal.

	Dépense	Recettes
Section de fonctionnement	180 152.31	315 297.70
Excédent		135 145.39
Section d'investissement	138 167.99	95 729.00
Déficit	42 438.99	

#### **5/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PRESBYTERE EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2016, présenté par le receveur municipal.

	Dépense	Recettes
Section de fonctionnement	1 547.71	15 773.84
Excédent		14 226.13
Section d'investissement	10 327.44	5 326.70
Déficit	5 000.72	

#### **6/VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2016, présenté par le Maire.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	180 152.31	315 297.70
Excédent		135 145.39

Section d'Investissement	138 167.99	95 729.00
Déficit	45 438.99	

### **7/VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2015, présenté par le Maire.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de Fonctionnement	1 547.71	15 773.84
Excédent		14 226.13
Section d'Investissement	10 327.42	5 326.70
Déficit	5 000.72	

### **8/VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal fixe le taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2017 :

Taxe d'habitation	19.08 %	produit 69 413 €
Taxe foncière bâti	15.16 %	produit 33 504 €
Taxe foncière non bâtie	36.63 %	produit 22 674 €

### **9/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de

135 145.39 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

#### **Pour Mémoire**

Excédent antérieur reporté exercice 2015 (002) :	92 801.32 €
Résultat de l'exercice 2016 excédent :	42 344.07 €
Total à affecter :	135 145.39 €

#### **EXEDENT AU 31.12.2014**

Déficit d'investissement 2016 (001) :	42 438.99 €
Solde Restes à réaliser 2016	<u>9 868.48 €</u>
Total besoin investissement BP 2017 (1068) :	52 307.47 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) au BP 2017	82 837.92 €
---	-------------

## **10/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de

14 226.13 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

### **Pour Mémoire**

Excédent antérieur reporté exercice 2015 (002) : 5 757.84 €

Résultat de l'exercice 2016 excédent : 8 468.29 €

Total à affecter : 14 226.13 €

### **AFFECTATION EXEDENT AU 31.12.2016**

Total besoin investissement BP 2017 (1068) : 5 000.72 €

Excédent antérieur reporté 2016 (002) : 9 225.41 €

## **11/12/13 SUBVENTIONS 2017**

MAISON FAMILIALE RURAL DE BEAUMONT	15
ASS FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUE	15
UNC SECTION TRIZAY-VICHERES	80
LUTTE CONTRE LE CANCER	20
DONNEUR DE SANG	15
ASS CONTRE LA MYOPATHIE	15
ASS CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	15
MAP	15
ADMR BEAUMONT	15
CLUB MOTOCYCLISTE DU PERCHE	50
100 KMS DU PERCHE	20
CLUB DE L'AMITIE	100
PARALYSES DE FRANCE	15
PARTAGE EN MUSIQUE	20
FOYER RURAL	250
CCAS	1 000

## **14/VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 289 626 €

Section d'investissement : 204 780 €

## **15/VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU PRESBYTERE**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 18 965 €

Section d'investissement : 20 811 €

## **16/DON DU FOYER RURAL VICHÈRES POUR PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PLAN D'EAU DE LA COMMUNE.**

Le Conseil municipal accepte le don octroyé par le Foyer Rural Vichères et ses trois vallées, d'un montant de mille euros, destiné à l'aménagement des berges de l'étang.

## **17/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2017**

Vu le règlement du Fond Départemental de Péréquation applicable au titre de l'exercice 2017,

Vu les travaux et les acquisitions 2017, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal.

Considérant les finances de la commune,

Le conseil municipal, compte tenu de la présentation des factures par le Maire, décide de solliciter une subvention au titre du fond départemental de péréquation.

## **TRAVAUX**

### **EGLISE**

Monsieur SEMICHON Architecte adresse un dossier des ouvrages exécutés sur l'église. Un deuxième exemplaire est envoyé au service des bâtiments de France.

## **COMPTE RENDU SYNDICATS**

### **ECOLE**

Il est prévu un seul service de cantine pour la prochaine rentrée scolaire qui comptera 32 élèves de Grande Section et Cours Préparatoire.

### **SIRP**

A la rentrée 2017/2018 baisse de la participation des familles au transport scolaire compensé par la contribution de la Région.

Suppression à la prochaine rentrée de la garderie de Trizay dont le coût est de 6095 € pour quatre enfants cette année.

Le Conseil Municipal s'inquiète quant à la taille des sanitaires et du mobilier qui

pourraient se trouver inadaptés aux enfants de grande section.

### **PLACE DE L'EGLISE**

Des devis seront demandés pour l'élaboration des travaux de la place.

### **BRIEURE**

Suite à un problème de canalisation bouchée, il est constaté l'écoulement anormal de déchets sanitaires dans le busage.

## **DIVERS**

### **PLANNING ELECTIONS**

Elaboration du planning des élections Présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017.

La séance est levée à 23 heures 40